

# CONSEIL MUNICIPAL DE SCHEIBENHARD

## Séance du 18.12.2017 à 19 heures 30

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Francis JOERGER, Maire

Nombre de conseillers : 15  
Conseillers en fonctions: 15  
Conseillers présents : 09  
Conseillers absents : 06  
Date de convocation : 12/12/2017  
Date d'affichage : 12/12/2017  
Assiste également à la séance : Mme Myriam EHRISMANN

**Présents** : JOERGER Francis, BUHL Fabienne, HELFFRICH Gérard, MOOG Mireille, BINGLER Stéphane, BOUROT Jean-Michel, GROSS Alain, SARTHER Liliane, STOERTZER Bertrand.

**Absents excusés** : BERTSCH Frantz, LAMPIN Patrick, OLIVIER Laurent, RISSER Pascal, WUST Nadine

**Absents non excusés** : HAAS Jean-Marc

### DELIBERATIONS

#### **N° 2017-39 : REHABILITATION DES LOGEMENTS DE LA MAIRIE : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été engagé pour les travaux de réhabilitation des trois logements de la mairie. Il rend compte de la décision prise par la commission d'appel d'offres suite à cette consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine la décision prise par la commission d'appel d'offres et attribue les dix lots conformément au descriptif ci-dessous :

- Lot N° 1 – Démolition/Gros-Œuvre - Ets LEON – 3 0 032,79€HT (36 039,34€TTC)
- Lot N° 2 – Plâtrerie/Isolation - Ets CILIA – 43 2 20,25€HT (51 864,30€TTC)
- Lot N° 3 – Menuiseries intérieures - Ets ROHMER – 16 127,00€HT (19 352,40€TTC)
- Lot N° 4 – Revêtements de sols souples - Ets LB C O L O R S – 9 279,60€HT (11 135,52€TTC)
- Lot N° 5 – Chapes/Carrelage – Ets DECK – 9 263,00 €HT (11 115,60€TTC)
- Lot N° 6 – Peinture intérieure – Ets LB COLORS - 23 214,90€HT (27 857,88€TTC)
- Lot N° 7 – Electricité – Ets HAUSWIRTH- 21 820,00 €HT (26 184,00€TTC)
- Lot N° 8 – Ventilation - Ets HAUSWIRTH – 9 480,00 €HT (11 376,00€TTC)
- Lot N° 9 – Sanitaire – Ets KUNTZ – 18 975,00€HT (22 770,00€TTC)
- Lot N° 10 – Chauffage - Ets KUNTZ – 21 150,00€HT (25 380,00€TTC)

- autorise le Maire à signer tous les documents entrant dans l'application de cette délibération.

#### **N°2017-40 : CLUB-HOUSE DE FOOTBALL : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure l'avenant ci-après détaillé :

L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet d'arrêter le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Le programme de l'opération est complété comme suit :  
Enveloppe prévisionnelle initiale : 208 000,00€HT  
Nouvelle enveloppe : 280 000,00€HT

Le forfait de rémunération global passe de 20 800,00€HT à 28 000,00€HT (taux de rémunération 10%)

Le montant de l'avenant s'élève donc à 28 000,00€HT

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

#### **N°2017-41 : FONDS DE CONCOURS 2017**

Considérant la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en date du 20 février 2014 instaurant le fonds de concours,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour les travaux :

- de suppression et pose d'un nouveau poteau d'incendie : **3 098,47 €**  
(rue de la Lauter)
- de remplacement et extension de l'éclairage public : **8 940,08 €**  
(rue de la Lauter)

#### **N° 2017-42 : TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE – PROJET REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de sa démarche climat-énergie menée depuis 2009, l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (Adéan) a candidaté en 2015 à l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Lauréate selon la convention-mère signée le 18 novembre 2015, l'Adéan a sollicité ses communautés de communes membres et leurs communes afin qu'elles proposent la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire, et notamment dans les domaines des bâtiments et de l'éclairage publics, la réalisation d'itinéraires cyclables, la mobilité électrique et la préservation de la biodiversité (appels à projets Adéan des 19/10/15, 25/01/16, 13/09/16 et 27/03/17 pour les certificats d'économie d'énergie bonifiés TEPCV).

La commune de Scheibenhart, partenaire de l'Adéan et impliquée dans la démarche climat air énergie d'Alsace du Nord, a proposé et a été retenue pour le projet suivant :

Remplacement de 4 luminaires énergivores, inscrit au budget 2016 (délibération du 05/04/2016), inscrit au programme d'actions TEPCV d'Alsace du Nord par l'avenant n°2 à la convention-mère de l'Adéan, signé par la commune de Scheibenhart le 22 juillet 2016, pour un coût initialement évalué à 2 664 € HT et une aide du fonds TEPCV de 1 000 € représentant 38% du montant de cette dépense.

Le projet a été engagé le 30/08/2016 pour un montant final de 2 664 € HT.

Afin de compléter le dossier de demande de versement du solde de l'aide, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'engagement de la commune de Scheibenhart sur ces différents volets de la démarche TEPCV, d'approuver l'action et d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du fonds TEPCV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant le programme de travaux de remplacement de 4 luminaires énergivores,  
Considérant l'opportunité de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre du fonds des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »,

- **APPROUVE** la participation de la commune Scheibenhart au programme d'actions TEPCV d'Alsace du Nord

- **APPROUVE** l'inscription du projet de remplacement de 4 luminaires énergivores dont le coût était initialement évalué à 2 664 € HT et le coût définitif est de 2 664 € HT au programme d'actions TEPCV d'Alsace du Nord
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du fonds TEPCV.

## **N° 2017-43 : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord;

Considérant l'intérêt pour la commune/ la communauté de communes de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

## **DECIDE**

- d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

### **N°2017-44 : MAINTENANCE DES POTEAUX D'INCENDIE ET HYDRANTS**

Afin de garantir un fonctionnement optimal des poteaux d'incendie et des hydrants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour un contrat de maintenance annuel qui consiste à les contrôler, mesurer et manipuler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

## **DECIDE**

- de souscrire auprès de la société MARESEAU un contrat de maintenance pour un montant de 26€HT/pièce,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat,
- de prévoir les crédits au budget primitif.

### **N°2017-45 : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE SE LTZ POUR LES ELEVES DE SEGPA ET ULIS**

Les élèves des classes de SEGPA et de l'ULIS du Collège de Seltz ont pour projet un voyage scolaire à Samoëns (Haute-Savoie) d'une durée de 4 jours. Ce voyage a un coût financier de 350 €/élève. Deux élèves sont issus de notre commune.

Afin de soulager la participation des parents, le Collège sollicite une subvention de la commune de Scheibehard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer au Collège de Seltz une subvention d'un montant de 80€ pour les 2 élèves de Scheibehard, soit 10 € par élève et par jour.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018.

### **N°2017-46 : DIVERS**

Avec l'accord du Conseil Municipal, le Maire traite le point suivant sous divers :

#### **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de rembourser la somme de 181,57€ à Madame BUHL Fabienne.

Cette somme correspond à divers achats pour le « vin chaud de la solidarité » qui a eu lieu le 15/12/2017.

Pour copie conforme  
Scheibehard, le 19/12/2017  
Le Maire,  
Francis JOERGER